

AMNESTY INTERNATIONAL

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

AILRC-FR

Index AI : AMR 25/003/2013

15 mars 2013

Dix ans après le tour de vis visant les dissidents, les libertés fondamentales ne sont toujours pas pleinement respectées à Cuba

Le 18 mars 2003, 75 dissidents politiques ont été arrêtés à travers Cuba dans le cadre d'une opération de répression sans précédent sur la base de charges forgées de toutes pièces en relation avec la sûreté de l'État. Ils ont été condamnés à l'issue de procès sommaires à de lourdes peines allant jusqu'à 28 ans de prison.

Amnesty International avait alors déclaré qu'elle les considérait comme des prisonniers d'opinion car ils avaient été emprisonnés uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs libertés fondamentales.

En juillet 2010, à la suite de l'intervention de l'Église catholique cubaine, les autorités cubaines ont accepté de relâcher ceux qui, parmi ces 75 dissidents, se trouvaient toujours en détention. La majorité d'entre eux ont cependant été forcés à s'exiler en Espagne.

Ceux qui ont refusé de quitter Cuba ont été maintenus en détention jusqu'à début 2011. S'ils ont été autorisés à rester sur l'île, leur libération était conditionnelle – leurs peines continuent à planer sur eux comme une menace bien qu'ils ne soient plus derrière les barreaux.

Leur libération n'a pas préfiguré de changement d'orientation dans la politique cubaine en ce qui concerne les droits humains. Les autorités restent déterminées à faire obstacle aux opposants au gouvernement en usant de nouvelles tactiques, dont des manœuvres d'intimidation et de harcèlement, de multiples placements en détention de courte durée et des restrictions à la liberté de mouvement visant à les empêcher de mener leurs activités ou en représailles.

Malgré de récents changements apportés à la législation sur les migrations, qui facilitent les déplacements à l'étranger pour les Cubains, le gouvernement cubain continue à appliquer toute une série de lois visant à empêcher les dissidents politiques et les défenseurs des droits humains d'exercer leur droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Amnesty International suit la situation des droits humains à Cuba depuis des décennies. Des spécialistes du pays travaillant pour l'organisation sont disponibles pour s'exprimer sur le 10^e anniversaire de l'opération de répression et sur la situation actuelle des droits humains sur l'île. Nous sommes par ailleurs en mesure de faciliter les contacts avec d'anciens prisonniers d'opinion cubains arrêtés lors de la vague de répression de mars 2003 contre la contestation politique.

Pour obtenir plus d'informations ou prendre rendez-vous pour un entretien, veuillez contacter :

Juan I. Cortés - attaché de presse pour les Amériques

Courriers électroniques : JuanIgnacio.Cortes@amnesty.org

Tél. : + 44 (0) 20 3036 5801

Portable : +44 (0) 7956 612 329